

# Fonds "erreurs médicales": 5,5 millions pour mi-2010

Après des années de tergiversations, le Fonds d'indemnisation des accidents médicaux sera enfin sur les rails dans quelques mois: 5,5 millions viennent d'être inscrits au budget 2010.

Cette somme servira à traiter les premiers dossiers soumis au Fonds en 2010. Elle grimpera ensuite à 12 millions (2011), jusqu'à atteindre 20 millions d'ici cinq ans, "quand le nombre de dossiers aura atteint son rythme de croisière", explique-t-on au cabinet de la ministre de la Santé. Le Fonds ne sera opérationnel qu'en juin (au plus tard en septembre), mais il aura un léger effet rétroactif: les victimes de dommages seront couvertes dès la parution de la loi au Moniteur (sans doute en décembre).

## L'AVIS DU PAPA DE MÉLANIE

"J'espère que ce Fonds permettra une indemnisation rapide des victimes", souligne Philippe Cailliau. Ce papa de Bruxelles a perdu sa fille de 22 ans, Mélanie, des suites d'une erreur médicale. Il est en justice depuis 5 ans, ce qui lui a déjà coûté près de 50.000€ de sa poche. Si le Fonds avait existé en 2004, au décès de Mélanie, il aurait pu y avoir recours pour une première indemnisation avant d'ester en justice.

"Je salue l'apparition de ce Fonds, mais ce n'est pas suffisant: il guérira les effets mais pas la cause. La cause, il n'y a que le pénal qui puisse inciter à responsabiliser le corps médical. On estime qu'il y a 20.000 erreurs médicales par an, dont 2.000 décès, et ce n'est que la pointe de l'iceberg. La route fait 800 morts et on voit des radars fleurir tous les 50 mètres... On a plus du double de victimes dans l'erreur médicale et il n'y a pas de sanctions", analyse le papa de Mélanie.

La jeune fille, dont l'état empirait après une éruption de varicelle, a tenté d'alerter son médecin traitant pendant des semaines. En vain. À bout de forces, elle s'est éteinte la nuit du 28 au 29 mai. "Nous l'avons trouvée évanouie dans son lit", se souvient Philippe. Quelques heures plus tôt, le généraliste affirmait dur comme fer que



Le papa de Mélanie continue la lutte en justice.

■ SUD PRESSE

"c'était le stress des examens" et lui prescrivait un antidépresseur (1), alors que Mélanie avait déjà les reins bloqués et une embolie pulmonaire... Depuis, son papa a gravi tous les échelons de la machine judiciaire pour qu'une telle tragédie n'ait plus jamais lieu. Il est à présent en Cassation, en vue d'aller à Strasbourg à la Cour européenne de Justice. Le médecin en cause a vu sa peine suspendue, malgré quatre charges retenues contre lui, et

n'a jamais cessé de professer. "Ce qui est le plus lourd, c'est que ce médecin ne s'est jamais manifesté à nous. Il a juste envoyé son assureur en échange du retrait de notre plainte... Ne pas avoir un mot d'excuse est pire que de ne pas être sanctionné". Ce mot, que toutes les victimes d'erreurs médicales espèrent mais souvent en vain, ne viendra hélas pas non plus du futur Fonds d'indemnisation... «

CV

## "Décevant pour la plupart des gens"

Concrètement, la victime pourra faire appel au Fonds ou à la justice (l'un n'empêchera plus l'autre, comme c'était le cas dans la précédente mouture de la loi). Le Fonds examinera le dossier pour déterminer l'origine du dommage et dire s'il y a faute (=erreur médicale) ou non (=aléa thérapeutique). Dans le premier cas, il se retournera d'abord contre l'assurance du médecin, dans le second, il indemniserait directement. Mais dans un cas comme dans l'autre, le Fonds n'interviendra que si la victime présente 25% d'invalidité permanente ou a connu six mois d'incapacité temporaire.

"L'immense majorité sera en

dessous de ces conditions. Seuls les cas graves y accéderont, or ces cas-là suivent déjà la filière judiciaire actuellement", précise la juriste de l'AS-Bl Erreurs médicales. "Vu la situation budgétaire, il n'y a pas assez d'argent pour tout le monde, donc la loi a mis des barrières. Pour un grand pourcentage de gens, ce Fonds sera décevant". L'intérêt de la filière pénale tient aussi dans le fait que le médecin est appelé en justice, alors qu'avec le Fonds, il passera inaperçu. Or la majorité des victimes veulent faire de leur drame un exemple pour pouvoir tourner la page, plutôt que d'avoir un dédommagement financier. (CV)